

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 21

Demandes de subventions

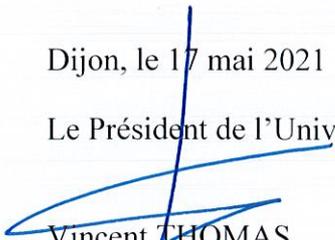
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 4 mai 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de subventions déposées auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de subvention Recherche – Mai 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de subvention Recherche - Mai 2021

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	Région	Dijon Métropole	Etat / BPI	Autres collectivités / organismes privés	Autofinancement	TVA	Type de demande
Jean-Louis Tornatore	LIR3S	TANDEMS	12 000,00 €		4 500,00 €			2 000,00 €	5 500,00 €	HT	Colloque Région
Marie-Laure Baudement	MCS	Prototypes	26 900,00 €		26 900,00 €					TTC	CSTI Région